

Carnaval 2025

CONCOURS DU MEILLEUR DEGUISEMENT

La commune de Montlaur, en collaboration avec les associations locales, organise le carnaval et le concours du Meilleur Déguisement pour le Carnaval 2025.

L'événement se tiendra le samedi 15 mars 2025 de 15h à 18h, place de la mairie.

Candidature

La participation au concours est libre et gratuite, ouverte à toute personne sans conditions ni restrictions. Le concours comprend les catégories suivantes :

- Meilleur déguisement des 3-6 ans
- Meilleur déguisement des 7-10 ans
- Meilleur déguisement des 11-17 ans
- Meilleur déguisement adulte

Les participants doivent s'inscrire dans la catégorie appropriée. L'inscription se fait en amont via un formulaire disponible au stand de la mairie, jusqu'à 16h45. L'inscription est sous la responsabilité d'un parent ou d'une personne responsable majeure.

Les costumes de déguisement ne doivent pas être indécents ou provocateurs. Toute personne ayant un comportement inapproprié sera exclue du cortège.

Déroulement de l'élection

L'élection se déroulera devant le public et un jury. Chaque candidat devra se présenter en costume, avec maquillage, coiffure et accessoires correspondants. À partir de 17h, les candidats défilent un par un, chacun disposant d'une minute pour présenter son costume. Le défilé est libre : marche, danse, pause, selon la volonté du candidat. L'animateur présentera chaque participant. L'absence d'un candidat à l'heure de son passage entraînera sa disqualification immédiate.

Critères de sélection

Le jury, composé d'un élu, d'un membre du comité des fêtes, d'un membre de l'APE, d'un adulte (plus de 18 ans) et d'un jeune (plus de 8 ans) choisi au hasard dans le public, attribuera ses notes en fonction des critères suivants :

- Qualité du costume
- Aspect général
- Complexité du costume
- Originalité et créativité

Les gagnants se verront remettre un petit lot surprise..

Médiatisation de l'événement

La participation au concours pourra être filmée, photographiée et les voix enregistrées. Ces images et enregistrements peuvent être diffusés dans la presse, à la télévision et sur les réseaux sociaux. Pour cette raison, les candidats devront signer une autorisation d'utilisation de droit à l'image au moment de leur inscription.

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement pour quelque raison que ce soit, sans aucun dédommagement ni obligation de fournir une explication.



BON DÉFILÉ À TOUS !

